

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022 À 19H

**Sous la présidence de M. Gaston LATSCHA, Maire.**

L'an deux mille vingt-deux, le 26 septembre à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Héisingue étant réuni en séance ordinaire à la mairie de Héisingue, après convocation légale, en date du 22 septembre 2022.

**Étaient présents :** Yann ALIBERT, Cathy ARNOLD, Denis ARNOUX, Rémy CASTRO, Josiane CHAPPEL, Nicolas CHRISTEN, Sylvie GRUNTZ, Jean HERTZOG, Anne KARA-BABA, Jean-Luc KOCH, Claudia KUNTZELMANN, Christian LANDAUER, Stéphane MARTIN, Christophe OUDOT, Jocelyne SCHIRCH, Adeline SCHWEITZER, Vincent SCHWEITZER, Cédric SCHWIRLEY, Chantal SENFT

**Procurations :**

M. Paul LATSCHA à Mme Chantal SENFT

Mme Nathalie REIBEL à M. Gaston LATSCHA

**Absent non excusé :** Fabienne BOULIER

**Secrétaire de séance :** Lannick VIGOUROUX

### 2022-66 Projet « Périscolaire maternelle »

Nous constatons une phase de diminution du nombre d'enfants scolarisés, malgré une forte augmentation de la population de la commune (2% par an). Une classe maternelle monolingue vient d'être fermée à la rentrée 2022.

(Les deux classes bilingues sont très chargées. L'ouverture d'une 3ème classe bilingue, qui nous ferait revenir à 4 classes maternelles est dans les prévisions)

Malgré cette diminution du nombre d'enfants scolarisés, la proportion d'enfants voulant utiliser le périscolaire augmente et il reste une liste d'attente d'une quinzaine d'enfants, principalement pour les midis.

Au vu des effectifs futurs à prévoir et en tenant compte de l'augmentation de la population prévue dans le SCOT/PLU à l'horizon 2040, le projet a été réorienté vers un nouveau périscolaire maternelle, accolé à l'école maternelle et avec beaucoup d'avantages de mutualisation des locaux existants et aussi de sécurité puisque les enfants n'auront plus à traverser la route pour les déplacements école - périscolaire.

La construction du nouveau périscolaire dont la capacité d'accueil sera de 60 enfants à midi comportera :

- o Une salle de restauration de 98 m<sup>2</sup> avec un local traiteur attenant
- o Une salle d'activités de 30 m<sup>2</sup>
- o Des sanitaires pour les enfants

- o Des sanitaires Hommes, Femmes et Personnes à Mobilité Réduite pour les adultes
- o Un bureau pour la direction
- o Un hall d'accueil et de circulations comprenant des vestiaires pour les effets vestimentaires des enfants
- o Des vestiaires pour le personnel

En conséquence, les locaux actuels du périscolaire seront réservés aux élèves du cursus élémentaire et pourront également, le moment venu, être agrandis. La capacité d'accueil du périscolaire sera, du fait de disposer de 2 structures d'accueil, sensiblement augmentée par rapport au projet initial.

Ces réflexions découlent d'un groupe de travail municipal (Vincent Schweitzer, Rémy Castro, Josiane Chappel, Jean-Yves Roudaut, Gaston LATSCHA) avec l'ADAUHR, pour la mission d'assistance à Maître d'Ouvrage, avec, bien entendu, la participation de Jeunesse & Avenir qui accueille les enfants.

L'objectif est de faire avancer le projet rapidement pour une possible ouverture à la rentrée septembre 2024. De ce fait la propriété Jetzer a été libérée de toute construction durant les vacances scolaire, le relevé topographique est réalisé et la recherche d'un Maître d'œuvre peut être lancée.

Le périscolaire prévoit une capacité d'accueil de minimum 60 élèves et occupera le RDC avec une surface de 340 m<sup>2</sup>. Le 1er étage sera réservé à deux futures salles de classes (clos couvert)

L'installation d'une centrale photovoltaïque sur la toiture est prévue.

Estimation travaux : 1 665 000 € TTC

Montant total prévisionnel 2 300 000 € TTC

Des demandes de subventions seront à lancer.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, DÉCIDE :**

- D'approuver le programme et l'estimation globale de l'opération.
- De décider d'inscrire à cet effet au budget les crédits nécessaires à l'opération, et au lancement des procédures
- De charger Monsieur le Maire de demander les subventions auprès des différentes instances et organismes et
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches et procédures liées l'opération décrite.

Fait à Héringue, le 28 septembre 2022

Le maire :

Gaston LATSCHA

